

Avis de constitution

SOCIETE « KARO CONSTRUCTION SARL »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO, MOBILE, EN
FACE DE L'ECOLE CORANIQUE, Lot 105, Ilot 24, Lot 105,
Ilot 24

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 10/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KARO CONSTRUCTION SARL »

Objet :
- BTP ;
- ROUTE ;
- BATIMENT ;
- LOCATION D'ENGINS ET VOITURES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO, MOBILE, EN
FACE DE L'ECOLE CORANIQUE, Lot 105, Ilot 24, Lot 105,
Ilot 24

Dirigeant(s) Mlle KONE AWA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01027 du 04/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13609/GTCA/RC/2025 du 04/03/2025

